

Type: **1**

Mangrove Leblond

n° régional: 00400001
n° national: 030030085

Résumé des modifications proposées

Création Désinscription Type Dénomination Contour Compléments d'informations

Descriptif des modifications:

Cette ZNIEFF désigne le marais et la mangrove du secteur Leblond situés à l'ouest de Cayenne.

Ce secteur abrite de nombreuses espèces rares sur l'île de Cayenne. Les marais herbacés accueillent quelques reptiles peu courant ou devenus rares aux abords des agglomérations comme le Caïman à lunettes (*Caiman crocodilus*), le petit serpent *Thamnodynastes pallidus*.

Chez les mammifères, les principaux enjeux de conservation concerne des espèces liées à la mangrove avec comme espèce emblématique le Cerf des palétuviers (*Odocoileus cariacou*).

On note aussi la présence d'une espèce de chauves-souris assez rare sur le littoral : *Pteronotus parnellii*.

Sources cartographiques:

La délimitation de cette mangrove se base sur les polygones de l'occupation du sol 2011 (2013 - en cours de validation), d'une ré-interprétation de certains polygones via la BD Ortho (IGN, 2011) et la mosaïque SPOT 2008. La limite de la vasière se base sur la mosaïque SPOT. Une zone tampon de 50m a été exclue tout autour de la mangrove pour exclure les dégradations dues à la proximité des zones urbanisées.

Se reporter aux pages suivantes de l'atlas cartographique :

Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 6

Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 7

Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 10

Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 14

Localisation

Relations type I/II

2 - Zones humides de la crique Fouillée

Superficie

439,94 ha

Communes

Cayenne
Matoury

Altitude(s)

De 0m à 25m

Commentaire général

La ZNIEFF de "Mangrove Leblond" (type I) est incluse dans la ZNIEFF de type II "Zones humides de la crique Fouillée" (type II), qui constitue une continuité écologique de zones humides et milieux aquatiques au cœur de l'île de Cayenne. En effet, la crique Fouillée traverse d'Ouest en Est l'Île de Cayenne, depuis la rivière de Cayenne jusqu'à l'embouchure du Mahury (au niveau du Fort Trio). Cette crique et ses zones inondées connexes (marais de Cabassou, canal et prairies de Beauregard, partie basse du Canal nord-sud) sont classées inondables dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation. La crique Fouillée, qui possède deux sens d'écoulement en fonction des marées et des saisons, collecte une partie des eaux pluviales des zones urbanisées, notamment via la crique Cabassou et les autres canaux de drainage. Elle joue donc un rôle de tampon vis à vis des inondations en redistribuant l'eau dans les marais adjacents.

A l'extrémité Ouest de la crique Fouillée se trouve une grande zone de mangrove à palétuviers blancs (*Avicennia germinans*), typique des embouchures des fleuves. Les *Rhizophora racemosa* et *Rhizophora mangle* sont aussi bien implantés à mesure que l'on s'éloigne du fleuve. En bordure de la mangrove, quelques patchs de forêt marécageuse à *Euterpe oleracea* et *Symphonia globulifera* persistent. En arrière de la mangrove se développe un cortège de plantes halophiles typique des marais saumâtres sub-littoraux. Il est composé d'herbacées, de fougères et de plantes aquatiques flottantes dans les zones d'eau ouverte. Les marais sont de faible superficie et cette ZNIEFF est essentiellement constituée de mangrove mature.

Par la présence d'habitats attractifs (mangrove, marais), cette ZNIEFF abrite un cortège d'oiseaux typiques du littoral : Amazone aourou (*Amazona amazonica*), Pic de Malherbe (*Campephilus melanoleucos*), Buse urubu (*Buteogallus urubitinga*), Ani des palétuviers (*Crotophaga major*), Grimpur talapiot (*Dendroplex picus*), Grimpur des cabosses (*Xiphorhynchus guttatus*), Batara huppé (*Sakesphorus canadensis*), Tyran audacieux (*Myiodynastes maculatus*) et Conirostre bicolore (*Conirostrum bicolor*).

Outre ces espèces classiques, les mangroves accueillent de nombreuses espèces d'Ardéidés et de rapaces protégés, en particulier la Buse buson (*Buteogallus aequinoctialis*). Ces mangroves âgées constituent aussi des dortoirs réguliers de Caïque à queue courte (*Graydidascalus brachyurus*).

Les marais de cette ZNIEFF hébergent également des espèces sensibles : Canard musqué (*Cairina moschata*), Talève

violacée (*Porphyrion martinica*), Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*).

Ces habitats humides accueillent quelques reptiles peu courants ou devenus rares aux abords des agglomérations comme le Caïman à lunettes (*Caiman crocodilus*) et le petit serpent *Thamnodynastes pallidus*.

Au niveau des mammifères, les principaux enjeux de conservation concernent des espèces liées à la mangrove avec comme espèce emblématique le Cerf des palétuviers (*Odocoileus cariacou*). On note aussi la présence d'une espèce de chauve-souris déterminante et assez rare sur le littoral : *Pteronotus parnellii*.

Un inventaire ichthyologique recense des espèces correspondant à un écotone entre milieu estuarien et zone humide littorale, avec la présence de quelques genres estuariens (*Anchoviella*, *Lycengraulis*) et des espèces purement continentales (*Astyanax bimaculatus*, *Rivulus*...). L'ensemble de ces espèces est adapté à des milieux peu oxygénés (*Rivulus*, *Erythrinus*...) et ne présente aucune espèce rare ou patrimoniale. Néanmoins, ces zones humides représentent un intérêt fonctionnel puisqu'elles servent de frayères pour de nombreuses espèces lors des épisodes de hautes eaux.

Ces habitats patrimoniaux sont des milieux humides très sensibles aux pollutions d'origines anthropiques (hydrocarbures, déchets, rejets sauvages). Ils sont actuellement menacés par l'extension de l'agglomération cayennaise.

Bilan des connaissances

Mammifères: Faible	Reptiles: Faible	Ptéridophytes: Faible	Champignons: Nul
Oiseaux: Moyen	Insectes: Nul	Bryophytes: Nul	Algues: Nul
Amphibiens: Faible	Phanérogames: Faible	Lichens: Nul	Habitats: Moyen
Poissons: Faible			

Critères de délimitation

La délimitation est basée sur les critères suivants :

- Contraintes du milieu physique
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

La limite de la ZNIEFF de la mangrove Leblond est décrite comme suit:

(La ZNIEFF longe la côte en excluant les zones de forte urbanisation (RN1, zones industrielles...)).

N et W : Au Nord et à l'Ouest, la ZNIEFF est délimitée par le trait de côte (SPOT 2009) depuis le point A jusqu'au point B, puis inclut la mangrove de la crique Fouillée jusqu'au rond-point Leblond.

E : A l'Est, la limite longe la RN1 (en l'excluant) entre les giratoires Leblond et Maringouins, puis la zone Collery en l'excluant également, traverse le canal de la crique Fouillée et enfin longe Larivot.

S : La limite sud longe les zones industrielles situées au Nord de la D19 en les excluant, et ce jusqu'au point A, à l'est du port Larivot.

Coordonnées des points mentionnés (WGS84, UTM 22 nord):

A (349493m; 542227m) - B (351432m; 544834m)

Compléments descriptifs

Typologie des milieux

Eaux courantes lentes tropicales
Forêts marécageuses, marécages boisés et forêts sur sols hydromorphes
Groupements d'arrière-mangrove à *Rhizophora racemosa*, *Pterocarpus officinalis*
Mangroves à *Avicennia germinans*
Marais tropicaux saumâtres herbacés de Guyane

Statuts de propriété

Domaine communal
Domaine de l'état
Propriété d'une association, groupement ou société
Propriété privée (personne physique)

Géomorphologie

Lagune

Mesures de protection

Autre
Aucune protection

Facteurs d'évolution

- Implantation, modification ou fonctionnement d'infrastructures et aménagements lourds
 - Zones industrielles ou commerciales (possible)
 - Habitat humain, zones urbanisées (possible)
- Pollutions et nuisances
 - Rejets de substances polluantes dans l'atmosphère (avéré)
 - Rejets de substances polluantes dans les eaux (avéré)
 - Rejets de substances polluantes dans les sols (avéré)
- Pratiques liées à la gestion des eaux
 - Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides (possible)
- Pratiques liées aux loisirs
 - Chasse (avéré)
- Processus naturels abiotiques
 - Erosions (avéré)
- Processus naturels biologiques
 - Evolutions écologiques (avéré)

Critères d'intérêt

- Autres intérêts de la zone
 - Paysager
 - Scientifique
- Intérêts fonctionnels
 - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
 - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
 - Zone particulière d'alimentation
- Intérêts patrimoniaux
 - Mammifères
 - Oiseaux
 - Floristique
 - Ecologique
 - Faunistique
 - Poissons
 - Reptiles

Sources de données

Bibliographie: Brehm N. & al., 2010 - Etude d'impact pour l'aménagement du giratoire Balata. AGIR environnement et NBC. 162 p.
Bibliographie: ECOBIOS, 2009 - Etude faune / flore de la mangrove du marais Leblond à Cayenne
Collection: Base AUBLET2, Herbar de Guyane, AMAP, IRD, mai 2013
Informateur: Ecobios

Listes d'espèces au 23/12/2014

==> Nombre espèces déterminantes: 19

- /
- Cipura paludosa* Aubl.
 - Portulaca sedifolia* N.E. Br.
- Animalia/Aves
- Ajaia ajaja*
 - Amazona amazonica*
 - Bubulcus ibis*
 - Buteogallus aequinoctialis*
 - Calidris pusilla*
 - Caracara cheriway*
 - Donacobius atricapillus*
 - Egretta caerulea*
 - Egretta thula*
 - Eudocimus ruber*
 - Himantopus mexicanus*
 - Nyctanassa violacea*
 - Tringa melanoleuca*
- Animalia/Mammalia

==> Nombre espèces non déterminantes: 97

- /
- Micronycteris cf. microtis*
 - Micropoecilia cf. picta*
 - Myotis cf. nigricans*
- Animalia/Actinopterygii
- Astyanax bimaculatus*
 - Cichlasoma bimaculatum*
 - Dormitator maculatus*
 - Erythrinus erythrinus*
 - Hemigrammus guyanensis*
 - Micropoecilia parae*
 - Poecilia vivipara*
 - Polycentrus schomburgkii*
 - Rivulus geayi*
 - Rivulus lungi*
- Animalia/Aves
- Actitis macularius*
 - Agelaius icterocephalus*



Odocoileus cariacou
Pteronotus rubiginosus
 Animalia/Reptilia
Caiman crocodilus
Thamnodynastes pallidus

Amazilia fimbriata
Amazilia leucogaster
Aramides cajanea
Asturina nitida
Brotogeris chrysopterus
Buteo magnirostris
Butorides striata
Cacicus cela
Calidris minutilla
Campephilus melanoleucos
Camptostoma obsoletum
Cathartes aura
Cathartes burrovianus
Chaetura brachyura
Charadrius semipalmatus
Chlorestes notatus
Chloroceryle aenea
Coccyzus minor
Colaptes punctigula
Columbina passerina
Columbina talpacoti
Conirostrum bicolor
Coragyps atratus
Crotophaga ani
Crotophaga major
Cyclarhis gujanensis
Dendroplex picus
Dryocopus lineatus
Euphonia violacea
Falco peregrinus
Fluvicola pica
Formicivora grisea
Forpus passerinus
Fregata magnificens
Herpetotheres cachinnans
Jacana jacana
Lurocalis semitorquatus
Megaceryle torquata
Myiarchus ferox
Myiarchus tyrannulus
Myiodynastes maculatus
Myiopagis gaimardii
Myiozetetes cayanensis
Myrmeciza atrothorax
Notharchus tectus
Pandion haliaetus
Panyptila cayennensis
Patagioenas cayennensis
Piaya cayana
Piaya minuta
Pitangus sulphuratus
Polioptila plumbea
Progne chalybea
Ramphocelus carbo
Sakesphorus canadensis
Sclateria naevia
Setophaga petechia
Synallaxis gujanensis
Tachycineta albiventer
Tangara mexicana
Thraupis episcopus
Thraupis palmarum
Tityra inquisitor
Todirostrum maculatum
Tolmomyias sulphureus
Tringa solitaria



Troglodytes aedon

Turdus leucomelas

Turdus nudigenis

Tyrannulus elatus

Tyrannus melancholicus

Veniliornis passerinus

Volatinia jacarina

Xiphorhynchus guttatus

Xiphorhynchus picus

Animalia/Mammalia

Artibeus obscurus

Artibeus planirostris

Carollia perspicillata

Micronycteris minuta

Noctilio leporinus

Platyrrhinus brachycephalus

Rhynchonycteris naso